

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 24

3 janvier 2014

### SOMMAIRE

Aida Wedo 6 S.A. ....	1133	Microtrade S.à r.l. ....	1107
AMT Capital Holdings III - Société de Titrification ....	1140	Mie Group S.A. ....	1108
Financière 29 Lux ....	1152	Mille Lacs LU S.à r.l. ....	1115
Financière JDL ....	1152	Mind In Motion ....	1107
FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l. ....	1116	Mineral Solution S.à r.l. ....	1106
Freelander Investholding S.à r.l. ....	1152	Miranda Global Management S.A. ....	1109
Fun Park S.A. ....	1116	MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial ....	1109
Gafa Finanziaria S.A. ....	1117	Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l. ....	1115
Garten- und Landschaftsbau GeBrüder Schmitt S.à r.l. ....	1117	Moto-ID S.A. ....	1109
Germany Telecommunications 1 S.à r.l. ....	1116	Motorex International S.à r.l. ....	1110
IEE International Electronics & Engineering S.A. ....	1151	Nalco Luxembourg Holdings Sàrl ....	1110
IPL Luxembourg Sàrl ....	1119	NDT European Holdings S.à r.l. ....	1110
Itras Holding S.à r.l. ....	1115	Neo Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	1110
Jeel Trading Corporation S.A. ....	1118	New Oil Stream AG ....	1112
Kabam Luxembourg S.à r.l. ....	1118	New Tech Venture Capital Management S.A. ....	1111
KBC Bonds ....	1119	NextiraOne PSF Luxembourg S.A. ....	1109
LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial ....	1117	Nitsba Actipole S.A. ....	1112
Liberty Properties S.à r.l. ....	1117	Nyomdaker S.à r.l. ....	1108
Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l. ....	1119	Optimam Partem Gestion S.A., SPF ....	1111
Lion/Visor Lux 2 ....	1118	Oryx s. à r. l. ....	1113
Luxhope A.G. ....	1114	Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l. ....	1111
Machold S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	1114	Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l. ....	1112
Marcol Europe Investments S.A. ....	1114	Oxara Italia S.à r.l. ....	1111
MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l. ....	1106	OXEA Holding 2 S.à r.l. ....	1113
MCP Investments I S.à r.l. ....	1107	Pantheon Holding S.à r.l. ....	1114
Medliner S.A. ....	1106	PIC-Pantheon Investments Consulting S.A. ....	1112
Meldel Invest S.A. ....	1106	P.T. Investments S.A. ....	1113
Merom S.à r.l. ....	1108	Secure Services S.à r.l. ....	1123
MF Venice S.à r.l. ....	1106	Texas Instruments International Holding Company S.à r.l. ....	1120
Mi-Chi S.A. ....	1107		

**MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.745.

—

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion Conseil de Gérance tenue au siège social le 28 Novembre 2013*

Le Conseil de Gérance approuve le transfert du siège social de la société de l'adresse actuelle située 412F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg à la nouvelle adresse située 12 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173387/14.

(130211762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Medliner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.674.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013173389/10.

(130211959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Meldel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 134.684.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173391/9.

(130211225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.584.

—

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MF Venice S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013173396/11.

(130211658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Mineral Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 153.375.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 11/12/2013.

Référence de publication: 2013173405/10.

(130211586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**MCP Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.893,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 168.850.

*Dépôt rectificatif du dépôt enregistré sous le numéro L130136643 du 05/08/2013*

Les comptes annuels de la Société, pour la période du 2 mai 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Duncan Smith  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013173388/14.

(130211305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Microtrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 23.760.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2013173401/11.

(130211082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Mind In Motion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8224 Mamer, 8, rue de Dublin.  
R.C.S. Luxembourg B 154.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2013173404/12.

(130211575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Mi-Chi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 164.152.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social à Luxembourg, le 10 décembre 2013*

Le siège social de la société est transféré au 17 rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à BRIEY (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société, pour une durée de quatre ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme  
MI-CHI S.A.

Référence de publication: 2013173400/17.

(130211043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Mie Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 111.813.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 27 novembre 2013 que Mr. S0ren Vestergaard-Poulsen, employé, né le 8 juillet 1967 à Copenhague, Danemark, ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, Londres WC2R 0AG, Royaume-Uni; a été nommé administrateur A et président de la Société avec effet au 11 Septembre 2013 en remplacement de Mr Bjarne Wind, administrateur A et président démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 Novembre 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013173402/17.

(130210795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Nyomdaker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 112.376.

—  
Il résulte des transferts de parts sociales en date du 6 décembre 2013 que:

Csilla Jakus a transféré 311 parts sociales de la société à József Bárán, ayant pour adresse le 21, Bocskai ut, H-1114 Budapest, Hongrie.

Ildikó Kolek Bárán a transféré 311 parts sociales de la société à József Bárán, ayant pour adresse le 21, Bocskai ut, H-1114 Budapest, Hongrie.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013173425/17.

(130211962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Merom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 179.372.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 9 décembre 2013 à Luxembourg que la clôture de la liquidation a été prononcée et qu'il faut procéder à la RADIATION de l'inscription prise sous la section

B n° 179.372, au nom de la Société MEROM S.A.R.L.,

avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Capital social: EUR 12.500,-

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse du siège social de la société.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2013173392/20.

(130211199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Miranda Global Management S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 156.761.

Nous, FFF Management & TRUST S.A., domiciliataire de la société MIRANDA GLOBAL Management S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-156.761, confirmons que le siège social de ladite société au 15, boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 10 décembre 2013 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue le 18 juillet 2012 entre les sociétés FFF Management & TRUST S.A. et MIRANDA GLOBAL Management S.A. est résiliée d'office à cette date en vertu de l'article 5.2 de ladite convention.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

FFF Management & TRUST S.A.

Référence de publication: 2013173406/13.

(130211641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.853.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

*Pour: MIRIM S.A. - société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013173407/16.

(130211366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**NextiraOne PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 157.939.

*Assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 12 juin 2013*

Le 12.06.2013, les actionnaires décident ce qui suit:

*Résolution*

Les actionnaires décident la nomination de «Ernst & Young S.A.», situé à L-5365 Munsbach rue Gabriel Lippmann 7, en tant que réviseur d'entreprises agréé de Nextiraone PSF Luxembourg S.A. pour la période du 24/12/2011 au 31/12/2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Référence de publication: 2013173422/14.

(130211585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Moto-ID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOTO -ID S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013173411/11.

(130211220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Nalco Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 14.820,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.503.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant de catégorie A ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013173417/15.

(130211536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Neo Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.036.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant de classe B, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013173418/15.

(130211265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Motorex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 118.564.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 du siège fixé au 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, de la société MOTOREX INTERNATIONAL S.à r.l., inscrite sous numéro du RCS Luxembourg B 118 564.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

*Pour Citadelle Trust & Management Services S. C.*

Richard Turner

*Gérant*

Référence de publication: 2013173413/13.

(130211678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**NDT European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.094.

Les comptes annuels pour la période du 15 décembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013173429/11.

(130211057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**New Tech Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.726.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 21 novembre 2013*

En date du 21 novembre 2013, le Conseil d'Administration de New Tech Venture Capital Management S.A. agissant pour le compte de New Tech Venture Capital Fund SCA (en liquidation) a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Laurence Seban en qualité d'Administrateur avec effet au 31 octobre 2013.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour New Tech Venture Capital Management S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013173439/15.

(130211981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.547.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173455/9.

(130211711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Optimam Partem Gestion S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

R.C.S. Luxembourg B 138.019.

Nous, FFF Management & TRUST S.A., domiciliataire de la société OPTIMAM PARTEM Gestion S.A. SPF, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-138.019, confirmons que le siège social de ladite société au 15, boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 10 décembre 2013 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue le 18 juillet 2012 entre les sociétés FFF Management & TRUST S.A. et OPTIMAM PARTEM Gestion S.A. SPF est résiliée d'office à cette date en vertu de l'article 5.2 de ladite convention.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

FFF Management & TRUST S.A.

Référence de publication: 2013173450/13.

(130211640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Oxara Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.462.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique de la société avec effet Immédiat:

- Oxara Energy Group Limited, 4<sup>eme</sup> étage Rex House, 4-12 Regent Street, Londres SW1Y 4RG, Royaume-Uni.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant avec effet immédiat:

- David Huw Griffiths, 4<sup>eme</sup> étage Floor Rex House, 4-12 Regent Street, Londres SW1Y 4RG, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013173457/17.

(130210907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.753.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173456/9.

(130211714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Nitsba Actipole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.904.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu le 23 septembre 2013 au 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg*

*Résolution*

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173441/13.

(130211385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**New Oil Stream AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.848.

*Auszug aus der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 3. Dezember 2013*

Die Aktionäre der Gesellschaft haben in der am 3. Dezember 2013 stattgefundenen ordentlichen Jahreshauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Erneuerung des Mandats von Mayfair Trust S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-7257 Walferdange, 2, Millewee, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B.112769, als Rechnungsprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen Jahreshauptversammlung, die sich im Jahr 2014 zusammenfinden wird;

2. Erneuerung der Mandate von Herrn Dmitry MAZUROV, mit Adresse in 121609 Moskau, 45 Krylatskaya St., Bldg. 2 Apt 38., Russland, von Herrn Roman FAIZOV, mit Adresse in 1091 Chenaux, 12, Chemin du Carroz, Schweiz und von Herrn Pierre METZLER, mit Adresse in L-2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse, als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung, welche im Jahre 2018 über die Genehmigung des Jahresabschlusses des Gesellschaftsjahres endend zum 31. Dezember 2017 entscheidet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173435/19.

(130211153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**PIC-Pantheon Investments Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 95.964.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013173500/13.

(130212018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---



**OXEA Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.333.

- 
- Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 06 décembre 2013:
  - D'accepter les démissions de; Monsieur Michael J. RISTAINO, Monsieur Godfrey ABEL et Monsieur Reinhard GRADL en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;
  - De nommer en date du 06 décembre 2013 en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée;
    - \* Monsieur Mulham Basheer Abdullah AL-JARF, né le 21 janvier 1970 au Caire, Egypte, résidant professionnellement au 118, Qurum, 118 Sultanat de l'Oman, Oman;
    - \* Monsieur Philippe, Henri, Pierre, Marie RAYNAUD DE FITTE, né le 15 décembre 1955 a Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 118, Qurum, 118 Sultanat de l'Oman, Oman; et
    - \* Monsieur Soumo BOSE, né le 24 novembre 1963 a Calcutta, Inde, résidant professionnellement au 118, Qurum, 118 Sultanat de l'Oman, Oman.
  - De nommer en date du 06 décembre 2013 en tant que gérants de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée;
    - \* Monsieur Michael THOMAS, né le 09 mars 1967 a Pittsburgh, Pennsylvanie, Etats Unis D'Amérique, résidant au 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondeweiler, Luxembourg; et
    - \* Monsieur Michael ZINI, né le 26 septembre 1973 à Madrid, Espagne, résidant professionnellement au 209, rue d'Iltzig, L-1815 Luxembourg.
  - De reclasser Monsieur François BOURGON en gérant de catégorie B de la Société en date du 06 décembre 2013. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 09 décembre 2013.
- Référence de publication: 2013173465/27.  
(130211891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.
- 

**Oryx s. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 43, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 12.026.

- 
- Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
- Oryx S.à r.l.
- Référence de publication: 2013173464/10.  
(130211518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.
- 

**P.T. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.338.

- 
- Par décision du conseil d'administration tenu le 3 décembre 2013 au siège social de la société, il a été décidé:
- D'accepter, avec effet au 31 octobre 2013, la démission de:  
Madame Marina Padalino, de sa fonction d'administrateur
  - De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 31 octobre 2013  
Monsieur Emmanuel Briganti résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
- P.T. INVESTMENTS S.A.  
Société Anonyme  
Signatures
- Référence de publication: 2013173466/17.  
(130211812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.
-

**Pantheon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.110.

les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173467/10.

(130211749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Marcol Europe Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.359.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 novembre 2013, Mesdames Anna WIAZ et Tanja BERNAT domiciliées professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommées Administrateurs en remplacement de Madame Viviane HENGEL et Monsieur Sébastien BOMBENGER, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pour: MARCOL EUROPE INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013173356/17.

(130211357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Luxhope A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 155.656.

*Aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 15.11.2013 geht folgendes hervor:*

1. Abberufung des alleinigen Verwalters: Herr BAGGEN Peter Hubert Mathijs wird mit sofortiger Wirkung von seinem Posten des alleinigen Verwalters abberufen.

2. Ernennung des neuen alleinigen Verwalters: Als neuer alleiniger Verwalter wird Herr KLINGENSTIJN Johannes, geboren am 27/10/1944 in Maastricht, wohnhaft in Camphaag 53 NL-6228 ED MAASTRICHT ernannt.

3. Amtsniederlegung des Rechnungskommissars: Die Aktionäre der LUXHOPE A.G. nehmen die Amtsniederlegung des Rechnungskommissars HD Invest S.à r.l. zur Kenntnis

4. Ernennung des neuen Rechnungskommissars: Als neuer Rechnungskommissar wird Herr KLINGENSTIJN Richard, geboren am 24/06/1976 in Heerlen, wohnhaft Peter Huyssenslaan, 38 NL -6217 PK MAASTRICHT ernannt.

Référence de publication: 2013173350/16.

(130210978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Machold S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.419.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013173374/11.

(130211415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 173.952.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 8 avril 2013 que:

Mohawk Foreign Funding S.à r.l. a transféré 5,659 parts sociales de la société à Mohawk Foreign Holdings S.à r.l., ayant pour siège social le 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013173369/15.

(130211643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Mille Lacs LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.086.

*Rectificatif du dépôt L130210499 enregistré et déposé le 11/12/2013*

En date du 11 juin 2013, l'unique associé de la Société Bulker Solutions, LLC a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait à TPG Credit Strategies Fund II, L.P., et TCS II Opportunities, L.P., c'est-à-dire qu'il a transféré au total 24,375 parts sociales à TPG Credit Strategies Fund II, L.P. et 625 parts sociales à TCS II Opportunities, L.P.. Les parts sociales sont réparties à présent de manière suivante:

TPG Credit Strategies Fund II, L.P.: 24,375 parts sociales

TCS II Opportunities, L.P.: 625 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Gérant

Référence de publication: 2013173367/20.

(130211927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Itras Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.788.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 11 décembre 2013 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Yum! Restaurants International Management S.à r.l. les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Yum! Restaurants International Management S.à r.l. ayant son siège social situé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculé sous le numéro B 96426 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pour la Société

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013173244/19.

(130211038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**FR Dolphin Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.173.268,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.853.

En date du 2 décembre 2013, le gérant de type B suivant a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de type A:*

- Douglas Musicaro
- Daren Schneider
- Neil Hartley

*Gérants de type B:*

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2013173154/21.

(130210839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Fun Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 67.646.

*Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 juin 2011*

Révocation de M. Kalthoum BOUGHALMI de sa fonction d'administrateur.

Nomination de M. Francis WELSCHER, employé privé, né le 25.06.1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 121-127 avenue de Luxembourg, pour prendre la fonction d'administrateur.

Réélection de M. Lennart STENKE, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville en sa fonction d'administrateur.

Réélection de M. Lennart STENKE, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville en sa fonction d'administrateur-délégué.

Référence de publication: 2013173161/15.

(130211189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Germany Telecommunications 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.018.950,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 75.078.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 02 décembre 2013*

Les associés de la Société, après-avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et de celui de l'auditeur vérificateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, décident de clôturer la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la Société, sis au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013173170/18.

(130211027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Gafa Finanziaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 130.128.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173166/9.

(130211593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Garten- und Landschaftsbau GeBrüder Schmitt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remich, 41, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 136.499.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173167/9.

(130211551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Liberty Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.  
R.C.S. Luxembourg B 131.211.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 19 novembre 2013 entre Dinu Patriciu Global Properties Limited, une société constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Commence Chambers BVI - Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques (Registrar of Corporate Affairs, BVI) sous numéro 1510557, et Anabasy Limited, une société constituée et existante sous les lois de Chypre, ayant son siège social au 13, Agiou Prokopiou, Egmomi, 2406 Nicosie, Chypre, et enregistrée auprès du registre des sociétés de Nicosie (Companies Register of Nicosia) sous numéro HE 256320, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Anabasy Limited détient les 1,000,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liberty Properties S.à r.l.  
Exequitive Partners S.A.  
Mandataire

Référence de publication: 2013173311/20.

(130211492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 97.852.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/12/2013.

Pour: LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013173324/16.

(130211694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Lion/Visor Lux 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 29.529.107,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.536.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 décembre 2013*

En date du 10 décembre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul COOPER, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Johan DEJANS, en tant que gérant B et Vice-Président du Conseil de gérance de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Richard LEWIS, né le 4 février 1967 à Cardiff, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet Immédiat;
- de nommer Michael VERHULST, né le 25 aout 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;
- de noter le changement de la dénomination de la société ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant B de la Société, en Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 2 décembre 2013.
- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 par l'associé unique.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants A:*

- James COCKER
- Richard LEWIS

*Gérants B:*

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Michael VERHULST

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013173314/35.

(130211331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Kabam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 159.497.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173294/9.

(130211772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Jeel Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 166.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013173284/10.

(130211796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.651.727,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.183.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 décembre 2013*

En date du 10 décembre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Monsieur Paul COOPER de son mandat de gérant A et de Monsieur Johan DEJANS de son mandat de gérant B et de Vice-Président du Conseil de Gérance, avec effet immédiat.

- de nommer Richard LEWIS, né le 4 février 1967 à Cardiff, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Michael VERHULST, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de noter le changement de la dénomination de la société ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant B de la Société, en Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 2 décembre 2013.

Le conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

- *Gérants A:*

Javier FERRAN

Richard LEWIS

- *Gérants B:*

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Richard BREKELMANS

Michael VERHULST

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013173313/32.

(130211333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.062.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KBC BONDS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013173295/11.

(130211771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**IPL Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013173277/11.

(130211259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

**Texas Instruments International Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 170.340.795,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.048.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.917, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 18<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Texas Instruments International Holding Company S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.048 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 10<sup>th</sup>, 2008, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 898, on April 11<sup>th</sup>, 2008. The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 23<sup>rd</sup>, 2011, published in the "Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 361, on February 10<sup>th</sup>, 2012.

II. The Company's share capital is set at one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-four US Dollars (USD 170,340,794.-) represented by one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-four (170,340,794) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one US Dollar (USD 1.-), in order to raise it from its present amount of one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-four US Dollars (USD 170,340,794.-) to one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-five US Dollars (USD 170,340,795.-), by the creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and to have it fully paid up in the amount of one US Dollar (USD 1.-) by a contribution in kind, in accordance with the provisions of that certain master sale and contribution agreement dated June 24, 2013 and that certain notarial deed of contribution of transfer of shares, consisting of sixty-one (61) shares issued by Texas Instruments Holland B.V., a company existing and incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the Trade Register of the Netherlands under number 06022045, having its address at Rutherfordweg 102, 3542 CG Utrecht, the Netherlands, which are transferred to and accepted by the Company at the fair market value of one billion, four hundred and eighty-three million, six hundred and ninety-four thousand US Dollars (USD 1,483,694,000.-) (the "Contribution in Kind"). Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated November 18<sup>th</sup>, 2013;
- a declaration from Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, dated November 18<sup>th</sup>, 2013; and
- a declaration from Texas Instruments Holland B.V., prenamed, dated November 18<sup>th</sup>, 2013.

The excess amount of one billion, four hundred and eighty-three million, six hundred and ninety-three thousand, nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD

1,483,693,999.-) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, declared that:



\* it is the sole full owner of the shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable; and

\* all further formalities are in course in the country of residence of the company whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Third resolution*

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the article 6 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-five US Dollars (USD 170,340,795.-) represented by one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-five (170,340,795) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated amendment to the articles of association of the Company are estimated at six thousand four hundred Euro (EUR 6.400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.917, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Texas Instruments International Holding Company S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.048 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 mars 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 898, le 11 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 361, le 10 février 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-quatorze US Dollars (USD 170.340.794,-) représenté par cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent

quatre-vingt-quatorze (170.340.794) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un US Dollar (USD 1,-), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-quatorze US Dollars (USD 170.340.794,-) à cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-quinze US Dollars (USD 170.340.795,-), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Sur ce, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour le montant d'un US Dollar (USD 1,-) par un apport en nature, conformément aux dispositions de ce contrat cadre de vente et d'apport en date du 24 Juin 2013 et de cet acte notarié d'apport et de transfert d'actions, de soixante-et-une (61) parts sociales émises par Texas Instruments Holland B.V., une société constituée suivant les lois des Pays-Bas, inscrite auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 06022045, ayant son siège social à Rutherfordweg 102, 3542 CG Utrecht, Pays-Bas, qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché d'un milliard quatre cent quatre-vingt-trois millions six cent quatre-vingt-quatorze mille US Dollars (USD 1.483.694.000,-) (l'«Apport en Nature»). Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration du conseil de gérance de la Société, en date du 18 novembre 2013;
- une déclaration de Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, en date du 18 novembre 2013; et
- une déclaration de Texas Instruments Holland B.V., prénommée, en date du 18 novembre 2013.

Le montant excédentaire d'un milliard quatre cent quatre-vingt-trois millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf US Dollars (USD 1.483.693.999,-) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, a déclaré que:

- \* elle est l'unique propriétaire des parts sociales contribuées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et
- \* toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de la société dont les parts sociales sont apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-quinze US Dollars (USD 170.340.795, -) représenté par cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-quinze (170.340.795) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

*Quatrième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille quatre cents Euros (EUR 6.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163111/175.

(130199996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Secure Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 171.749.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of the month of November.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Data Center Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B number 170.770,

hereby represented by Ms. Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal dated 14 November 2013.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact of the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of Secure Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 171749, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, on September 28, 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated 24 October 2012 under number 2634 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, declared the resolutions, subject of the present deed, related to the following agenda:

- 1 - Amendment and restatement of the by-laws of the Company;
- 2 - Approval of resignation of the sole manager
- 3 - Setting up of a board of managers pursuant to the newly amended Article 12 of the by-laws of the Company and further appointment of three (3) managers. Consequently and in accordance with the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company, as follows:

**1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Secure Services S.à r.l." (the Company).

**2. Corporate object.** The purposes of the Company are:

- (i) to acquire, hold and transfer, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) to acquire by purchase, subscription, or in any other manner, and to transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) to own, develop and manage a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

- to put at the disposal of its clients specialised premises for hosting customer owned and leased, dedicated or shared, infrastructures for computing, storage and communication services as well as shared computing, storage and communication devices and related software as Cloud services and put at the disposal of its clients thereto related office space as well as deliver them technology support and consultancy services.

**3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**4. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. Upon resolution of the board of managers of the Company, the Company may set up offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**5. Share capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred euros), represented by 12,600 (twelve thousand six hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

**6. Amendments to the share capital.** The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 16 of these articles of association.

**7. Profit sharing.** Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

**8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, and subject to any agreement entered into by the shareholders of the Company (as the case may be) and to the extent permitted thereby, and without prejudice of the provisions thereof, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised first by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital. In order to avoid any further doubt, this authorisation is required prior any transfer of shares of the Company to third parties but after the relevant applicable provisions of any agreement entered into by the shareholders of the Company (as the case may be) have been duly and validly fulfilled. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders. But such transfer could be subject to any agreement entered into by the shareholders of the Company (as the case may be) and to the extent permitted thereby, and, as the case may be, should be completed without prejudice of the provisions thereof. No registration of any transfer of shares whatsoever will be entered in the shareholders' register, recorded and/or filed otherwise as long as the provisions of this article and those of any agreement entered into by the shareholders of the Company as the case may be have been duly and validly fulfilled among the relevant shareholders. For the avoidance of doubt and for the purpose of this article, any reference made to "any agreement entered into by the shareholders of the Company" is to be understood within the broadest meaning including without limitation any relevant applicable provision of any agreement entered into by the shareholders (whether in the presence of the Company or otherwise) or only among some of them, but not restricted to them only.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

**10. Acquisition by the company of its own shares.** The Company shall have power to acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of its own shares shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

**11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**12. Management.** The Company is managed by several managers who will constitute a board of managers and be divided into two (2) classes as follows: class A manager(s) and class B manager(s). The class B manager(s) is/are dedicated to the day to day management and running of the Company's business. In no circumstances whatsoever, the number of class A managers shall exceed that of the class B managers. But there should be at least one class A manager and one Class B manager appointed at any time. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked at any time and without cause and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The board of managers shall appoint a chairman from among the class B managers. The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint among the class B managers a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

The Company shall be bound in the course of its ordinary business and/or day-to-day activities either by the sole signature of the executive manager as appointed by the board of managers from time to time, or the joint signature of one class A manager and one class B manager, or by the sole signature of any duly authorised agent of the Company as appointed by the board of managers and acting within the powers entrusted to such agent,. The Company shall be bound either by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the sole signature of any duly authorized agent of the Company as appointed by the board of managers and acting within the powers entrusted to such agent, for the performance of any other activities (whether business related or otherwise).

The board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted duly and validly by the majority of the managers present or represented provided that class A manager(s) has/have voted in favour of such resolutions. In order to avoid any further doubt, should the class A manager(s) have voted against a resolution, this resolution will not be regarded as being adopted by the board of managers. The board of managers may deliberate or act validly only if all of its members are either present or represented at a meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting. However, where decisions of the board of managers have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed either by one manager (whether class A or B) or any person duly authorised by the board of managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

**13. Liability of the manager(s).** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

The Company shall indemnify and hold harmless any manager or duly authorized agent (including their respective heirs, executors and administrators) against any expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his office with the Company, or, at its request, of any other company of whom the Company is a unitholder or creditor and from whom he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, the indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such party may be entitled.

**14. Conflict of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that one or more of the managers or duly authorised agents of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or duly authorized agent of the Company who renders services as a director, manager, officer or employee of any company or firm with whom the Company shall contract or be otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or duly authorised agent of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, such manager or agent shall inform forthwith the board of managers of such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such circumstance shall be reported to the next following meeting of unitholders. For the purpose of this provision, the term «personal interest») shall include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers at its sole discretion.

**15. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the convening notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

The shareholder(s) of the Company shall be convened by written notice by any of the manager, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholder(s). Written meeting notices shall be sent by registered mail with acknowledgment of receipt to all the shareholders at least eight (8) business days in advance of the general meetings of the shareholder(s).

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting of the shareholder(s), and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholder(s), the general meeting of the shareholder(s) may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of the share capital represented.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital, and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

In calculating the majority with respect to any resolution of a general meeting, votes relating to its own shares held by the Company or shares for which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoil (nul) vote or does not participate at the meeting, are not taken into account.

A shareholder may act at any general meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a general meeting.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company twenty-four (24) hours before the relevant general meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a general meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The shareholders may elect a chairman of the general meeting. In this case, the chairman shall appoint a secretary and a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the general meeting.

The minutes of the general meeting will be signed by the members of the bureau of the general meeting (if any) and/or by any shareholder who have attended such meeting (whether in person or by proxy).

However, where decisions of the general meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by one manager of each class.

**17. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

**18. Financial statements.** The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

**19. Appropriation of profits, reserves.** From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article 18.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

**20. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

**21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540, from its office of sole manager of the Company, which is accepted with effect at the date hereof.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder sets the number of the managers of the Company at three (3) and consequently, resolves to appoint, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time, as members of the Board of Managers of the Company, the following persons:

*As Class A manager:*

- Colony Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540,

*As Class B manager:*

- Mr Gary Kneip residing 30, rue d'Oradour, L-2266 Luxembourg,
- Mr Michael Maus residing D-54294 Treves, 34, Hermannstrasse,

#### *Information*

The undersigned notary informs the appearing party that before carrying out any business activity or amendment of the corporate object of the company regarding business activity, or should the company be submitted to any particular and specific law in connection with its activity; the appearing party must be in possession of a business licence/ authorization in due form in relation with the aim of the company which is expressly known by the appearing party; and/or carry out all further formalities in order to render its activity effective anywhere and toward any third party.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Data Center Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.770,

représentée aux présentes par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 14 novembre 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec l'acte aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de Secure Services S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171749, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, le 28 septembre 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 octobre 2012 sous le numéro 2634 (ci-après «la Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de la convocation, a déclaré que les résolutions, objet du présent acte, portaient sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Modification et refonte complète des statuts de la Société;
- 2 - Acceptation de la démission du gérant unique de la Société;
- 3 - Constitution d'un conseil de gérance conformément au nouvel article 12 des statuts refondus de la Société avec nomination de trois (3) gérants.

Par suite et conformément aux points de l'ordre du jour, la comparante a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

- 1. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination «Secure Services S.à r.l.» (la Société).
- 2. Objet social.** La Société a pour objet social:



- (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

- la mise à disposition par la Société au profit de ses clients de locaux spécialisés, dédiés ou partagés par les clients pour l'hébergement d'infrastructures de traitement de stockage et de communication informatiques, détenues ou louées par les clients, ainsi que des infrastructures de traitement, de stockage et de communication informatiques partagées, en ce compris des logiciels connexes, dans le cadre de services cloud, la mise à disposition au profit de ses clients des espaces de bureaux et l'offre de services de support et de conseil en matière de technologies informatiques.

**3. La Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir, sur décision du conseil de gérance, des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros), représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

**6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

**8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, et sous réserve de toute convention éventuellement conclue entre les associés de la Société (le cas échéant) et dans les limites y prévues, et sans préjudice des dispositions d'une telle convention le cas échéant, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Aux fins d'éviter tout doute, cette autorisation est requise préalablement à tout transfert de parts sociales de la Société à des tiers mais après que les dispositions applicables

concernées de toute convention éventuellement conclue entre les associés de la Société (le cas échéant) aient été respectées régulièrement et valablement. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés sans préjudice toutefois des dispositions de toute convention éventuellement conclue entre les associés de la Société et dans les limites y prévues, qui seraient applicables à une telle cession. Dans une telle hypothèse, les dispositions applicables concernées doivent avoir été respectées régulièrement et valablement avant toute cession. Aucune cession de parts sociales de quelque nature qu'elle soit, ne sera entrée dans le registre des associés, enregistrée et/ou actée autrement aussi longtemps que les dispositions du présent article et celles de toute convention éventuellement conclue entre les associés de la Société (le cas échéant) aient été respectées régulièrement et valablement, aient été respectées régulièrement et valablement par les associés. Aux fins d'éviter tout doute et pour les besoins du présent article, toute référence faite à «toute convention conclue entre les associés de la Société» s'entend au sens large en ce compris notamment toute disposition éventuellement applicable contenue dans une convention conclue par les associés (que ce soit en présence de la Société ou autrement) ou par certains d'entre eux, et non limitée à ces derniers.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**10. Acquisition par la société de ses propres parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts sociales ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

**11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**12. Gérance.** La Société est gérée par plusieurs gérants qui formeront ensemble le conseil de gérance et seront répartis en deux (2) classes comme suit: le(s) gérant(s) de classe A et le(s) gérant(s) de classe B. Le(s) gérants de classe B est/sont dédié(s) à la gestion quotidienne et aux activités courantes de la Société. En aucun cas, le nombre de gérants de classe A ne pourra excéder le nombre de gérants de classe B, et en tout état de cause, la Société sera gérée à tout moment par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués à tout moment sans motif et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance désignera un président parmi les gérants de classe B. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer parmi les gérants de classe B un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée dans le cadre de ses affaires courantes et/ou de sa gestion quotidienne soit par la signature individuelle du gérant en charge de cette gestion tel que désigné périodiquement par le conseil de gérance, soit par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B, soit par la signature individuelle de tout mandataire de la Société dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance et dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés. La Société sera engagée dans le cadre de tout autre activité (que ce soit en relation avec ses affaires ou autrement) soit par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B, soit par la signature individuelle de tout mandataire de la Société dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance et dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve que le(s) gérant(s) de classe A ai(en)t voté en faveur de telles résolutions. Aux fins d'éviter toute doute, lorsque le(s) gérant(s) de classe A vote(nt) contre une résolution, cette résolution sera considérée comme n'ayant pas été adoptée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si tous ses membres sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du

conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion. Toutefois, lorsque les décisions du conseil de gérance doivent être certifiées, des copies ou extraits doivent être délivrés en vue d'une production en justice ou autrement, la signature d'un seul gérant ou de toute personne dûment habilitée à cet effet par le conseil de gérance est requise.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

**13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de la bonne exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir (en ce compris ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs) des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaires ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans ce cadre de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le présent droit à l'indemnisation n'exclut en aucun cas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance, en conflit avec la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

**15. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

L'associé unique ou les associés seront convoqués par écrit par tout gérant à toutes les assemblées générales de l'associé unique ou des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à tous les associés au moins huit (8) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**16. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Aux fins de calcul de la majorité relativement à toute résolution prise en assemblée générale, les votes attachés aux parts sociales détenues par la Société ou pour lesquelles l'associé s'est abstenu de voter, a voté blanc ou dont le vote est nul ou ne participe pas à ladite assemblée, ne seront pas pris en considération.

Un associé peut être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit un mandataire qui ne doit pas être un associé et est par conséquent autorisé à voter par procuration. Toute copie des procurations écrites qui est transmise par fax ou e-mail peut être acceptée comme preuve de telles procurations à une assemblée générale.

Les associés peuvent voter par écrit (au moyen de bulletin de vote) sous réserve que le bulletin de vote indique (i) le nom, le prénom, l'adresse et la signature de l'associé concerné, (ii) une indication des parts sociales pour lesquelles l'associé exercera de tels droits, (iii) l'ordre du jour tel que défini dans la convocation avec les propositions de résolutions pour chaque point à l'ordre du jour et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) afférent aux propositions de résolutions pour chaque point à l'ordre du jour. Aux fins d'être validés, l'original des bulletins de vote doit être réceptionné par la Société vingt-quatre (24) heures avant la tenue de ladite assemblée.

Tout associé peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les associés participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les associés peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Les associés peuvent élire un président de l'assemblée générale.

Dans une telle hypothèse, le président désignera un secrétaire et un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur formeront ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés le cas échéant par les membres du bureau de l'assemblée générale et/ou tout associé ayant participé à ladite assemblée (que ce soit en personne ou par procuration). Toutefois, lorsque les décisions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits doivent être délivrés en vue d'une production en justice ou autrement, la signature d'un gérant de chaque classe.

**17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**18. Comptes annuels.** Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

**19. Distribution des bénéfices, réserves.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article 18.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

**20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

**21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend acte de la démission de Colony Luxembourg S.à r.l. (société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540) de ses fonctions de gérant unique de la Société. Cette démission est acceptée avec effet à la date des présentes.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique fixe le nombre des gérants de la Société à trois (3) et en conséquence, décide de nommer en qualité de membres du conseil de gérance, avec effet à la date des présentes et pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

*Gérant de classe A:*

- Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.540,

*Gérants de classe B:*

- M. Gary Kneip demeurant 30, rue d'Oradour, L-2266 Luxembourg,
- M. Michael Maus demeurant D-54294 Trèves, 34, Hermannstrasse.

*Information*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52606. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

Référence de publication: 2013163070/590.

(130199876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Aida Wedo 6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.723.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Crystal Sunset S.A., a "société anonyme", with registered office in 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B154928

Here represented by Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-Sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Which proxy, after being signed *ne varietur* by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a "Société Anonyme":

### **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "AIDA WEDO 6 S.A."

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

### **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand EUROS (31.000,- EUR) divided into thirty one thousand (31.000) shares of one EURO (1,- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Association.

Shares redeemed by the Corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 49 of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### Title III. - Management

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders, divided into three (3) categories, respectively denominated Category A Directors, Category B Directors and Category C.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (*résolution circulaire*). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 8.** The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, either by the joint signature of one (1) Category A Director and one Category B Director or by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category C Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 12.00 p.m and for the first time in the year 2014.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December of the year 2013.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these Articles of Association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription*

The Articles of Association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Crystal Sunset S.A. ....	31.000 shares
TOTAL .....	31.000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand EUROS (31.000,- EUR) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

##### *Extraordinary General meeting*

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes" at one (1).

2. The following are appointed directors:

##### *Category A Director*

- Mr. Olivier Revol, company director, born on April 21, 1972, in Sainte-Foy-les-Lyon, France, with professional address at 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgium;

##### *Category B Director*

- Mrs. Marie-Catherine Brunner, employee, born on September 23, 1977, in Sarrebourg, France, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.



#### *Category C Director*

- Mr. Christophe Davezac, companies director, born on February 14, 1964 in Cahors, France, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes":

- Read S.a r.l., 3A, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg,

4. The directors' and Statutory Auditor's "Commissaire aux comptes" terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year two thousand seventeen.

5. The registered office of the Corporation is established at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-et-un octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Crystal Sunset S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B154928,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

#### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «AIDA WEDO 6 S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété

de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille EUROS (31.000,- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un EURO (1,- EUR).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non, composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en trois (3) catégories, nommés respectivement Administrateurs de Catégorie A, Administrateurs de Catégorie B et Administrateurs de Catégorie C.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen, tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B ou soit par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie C ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 12h00, et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2013.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

#### *Souscription et Libération*

1. Crystal Sunset S.A. ....	31.000 actions
TOTAL .....	31.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme trente et un mille EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

##### *Administrateur de catégorie A*

- Mr. Olivier Revol, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972, à Sainte-Foy-les-Lyon, France, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgique;

##### *Administrateur de catégorie B*

- Mme Marie-Catherine Brunner, employée, née le 23 septembre, 1977, à Sarrebourg, en France, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,, Grand-Duché du Luxembourg;

##### *Administrateur de catégorie C*

- Mr. Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 février, 1964 à Cahors, France, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Read S.à r.l., 3A, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg,

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille dix-sept.

5. Le siège social de la société est fixé au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013161804/375.

(130198653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

### **AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.843.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of November;

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

AmTrust Equity Solutions, Ltd., a corporation governed by the laws of the Bermuda, having its registered seat at Suite 400, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11 (hereinafter "AmTrust"),

Here represented by Ms Estelle N'ZOUNGOU, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 October 2013,

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a public limited liability corporation («société anonyme») operating as a securitization company ("société de titrisation") within the meaning and formed under the scope of the Luxembourg act dated March 22, 2004 on securitization, as amended and in compliance with the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended:

### **Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby established "AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation" (hereafter the "Company"), a public limited liability company ("société anonyme") qualified as a «securitization company» («société de titrisation»), within the meaning and formed under the scope of the Luxembourg act dated March 22<sup>nd</sup> 2004, relating to securitization as amended (the "Securitization Act") and the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law") and ruled by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company.

**Art. 4.** The corporate object of the Company aims to enter into, perform and serve as vehicle for any securitization transactions as permitted under the Securitization Act directly or through another undertaking.

To that effect the corporate object of the Company is inter alia the acquisition and assumption, directly or through another undertaking, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the Securitization Act.

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under life settlement policies directly or through another undertaking;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by Securitization Act;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other securities, in order to carry out its activity under the scope of its corporate object; and
- transfer any of its assets against due consideration to another securitization vehicle.

The above enumeration is not exhaustive.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitization vehicles under the Securitization Act.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

### **Title II. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) represented by 50,000 (fifty thousand) shares ("Shares") with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, which have been entirely paid up.

The authorised capital is set at USD 10,000,000.- (ten million United States Dollars) represented by 10,000,000 (ten million) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each.

The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

The board of directors is authorized to determine the conditions of any capital increase including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares, or following the issue and the exercise of subordinated or non-subordinated bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or following the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe for shares attached, or through the issue of stand-alone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares.

The board of directors is authorized to set the subscription price, with or without issue premium, the date from which the shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortisation, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment, for which the board of directors may make use of Article 32-1 paragraph 3 of the Law. The board of directors is authorized to limit or cancel the preferential subscription rights of existing shareholders.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorized capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 6.** The Shares of the Company are in registered form only.

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Shares are freely transferable.

**Art. 7.** The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own Shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of Shares concerned represented by their Shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward, any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### **Title III. General meetings of shareholders**

**Art. 8.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of June of each civil year a 11 a.m.

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each Share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The Articles may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened. The convening notice of such meeting shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 10.** If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

#### **Title IV. Board of directors**

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the preceding paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one director only until the holding of the ordinary general meeting of shareholders acknowledges the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the general meeting of the shareholders.

The general meeting of the shareholders shall be free to appoint the relevant directors in accordance with the general principles as determined by the law and these Articles.

The term of the mandate of the directors shall be of three (3) years, unless earlier terminated.

The directors may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of the Law. In such case the general ordinary shareholders' meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 12.** The board of directors shall elect from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of the board meeting shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors may only validly debate and make decisions if a majority of its members are present or represented by proxies in a meeting. Unless otherwise provided in the present Articles and/or of any shareholder agreement entered into in connection with the Company's management, any decision made by the board of directors shall be passed by a simple majority of votes of the directors present or represented at this meeting.

The chairman will have a casting vote if a majority of the votes of the directors cannot be reached.

**Art. 13.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may establish committees vested with such powers and authority as decided by the board of directors, to the extent that such committees shall only have the right to make recommendations to the board of directors, the latter having final approval on any and all matters recommended by any such committees.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to director of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 14.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of any two directors or by (ii) the single signature of the sole director or (iii) the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors, within the limits of such power.

#### **Title V. Supervision of the Company**

**Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or more qualified independent auditors («Reviseur (s) d'entreprises agréés»). The qualified independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors in accordance with the Securitization Act. The board of directors shall determine their number, their remuneration and the term of their office.

#### **Title VI. Accounting year - Annual Accounts**

**Art. 16.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

**Art. 17.** The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued and subscribed capital of the Company.

Unless otherwise decided by the board of directors or by the general meeting of the shareholders, profits accrued by the Company shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked as a deductible item in accordance with article 89 c) of the Securitization Act, to the shareholders of the Company regardless of the actual date of payment of dividends or payment for redemption of the relevant share out of these profits.

#### **Title VII. Dividends**

**Art. 18.** Dividends payments shall be made in accordance with article 17 of the Articles. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time, upon proposal of the board of directors, that any net profit declared (including for the avoidance of doubt, any distribution to be made in accordance with article 19 below) be distributed among the holder(s) of Shares prorata to their respective shareholding in the Company and in accordance with the provisions of the Law and/or any agreement amongst the shareholders.

**Art. 19.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the board of directors or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

#### **Title VIII. Winding up - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Title IX. Limited Recourse**

**Art. 21.** Claims against the Company from shareholders, holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company.

**Art. 22.** No shareholder of the Company, holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency,



controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

### **Title X. Final clause - Applicable law**

**Art. 23.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the Securitization Act as amended and with the Law as amended.

#### *Transitory provisions*

By derogation of article 16, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

Exceptionally and in the respect of article 70 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, the first annual general meeting will be held on May 8, 2015.

#### *Subscription - Payment*

The Articles thus been established, AmTrust Equity Solutions, Ltd., represented as stated here above, declares to subscribe to the Shares, with such rights and obligations as provided for in the Articles.

The Shares have been entirely paid-in by the way of a contribution in cash so that the amount of USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Extraordinary general meeting*

#### *Decisions taken by the sole shareholder*

The appearing person duly represented, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors of the Company:
  - Mr. Jeremy CADLE born in Boston (USA), on 2 January 1965, residing professionally at Mincing Lane, 2, Minster Court, 9<sup>th</sup> Floor, London EC3R 7BB, United Kingdom;
  - Mr. Peter NORRIS, born in Ferndown (UK) on 23 April 1966, residing professionally at Mincing Lane, 2, Minster Court, 9<sup>th</sup> Floor, London EC3R 7BB, United Kingdom; and
  - Mr. François BROUXEL born in Metz (France) on 16 September 1966, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
4. Has been appointed to assume the role as qualified independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"): BDO Audit with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.570.
5. The term of office of the directors of the Company shall terminate on the date of holding of the annual general meeting to be held in 2015 and the term of office of the auditor shall end on the date of holding of the annual general meeting to be held in 2015.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at two thousand three hundred Euros (EUR 2,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huitième jour de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

AmTrust Equity Solutions, Ltd., une société régie par le droit des Bermudes, ayant son siège social au Suite 400, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11 (ci-après «AmTrust»),

représentée par Me Estelle N'ZOUNGOU, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 28 octobre 2013,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire d'acter les statuts suivants d'un véhicule de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée, sous forme de société anonyme conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

### **Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est constitué «AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation» (ci-après la «Société»), une société anonyme sous la forme d'une «société de titrisation», régie par la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la «Loi relative à la Titrisation») et la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du conseil d'administration. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Si des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, susceptibles de compromettre les activités habituelles au siège social ou la bonne communication entre ce siège et des pays étrangers se produisent, ou sont imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert temporaire du siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg soit à l'étranger par une résolution du conseil d'administration de la Société.

**Art. 4.** L'objet social de la Société est de conclure, agir et servir en tant qu'organisme pour toute opération de titrisation permise par la Loi relative à la Titrisation, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entreprise.

Pour cela, l'objet social de la Société est entre autres l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entreprise, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumés par des tiers, ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques, tels que définis dans la Loi relative à la Titrisation.

Elle peut, en particulier:

- acquérir et/ou prendre en charge des risques relatifs à la reprise de polices d'assurances-vie, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entreprise;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et / ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature que ce soit liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure où ceci est permis par la Loi relative à la Titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres valeurs mobilières, afin de mener à bien son activité dans le cadre de son objet social; et
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation. L'énumération ci-dessus n'est pas exhaustive.

La Société peut effectuer toutes opérations, qu'elles soient commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social à l'exclusion de toute activité bancaire et s'engager dans tout acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux organismes de titrisation selon la Loi relative à la Titrisation.

La Société peut de manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de ses objets.

### **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à USD 50.000 (cinquante mille dollars américains) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions (les «Actions») ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, qui ont été entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à USD 10.000.000 (dix millions de dollars américains) représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq années à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital, y compris par des apports en espèces ou en nature, par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission de nouvelles actions, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables par ou échangeables en actions (déterminées dans les termes à l'émission ou déterminées par la suite), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre droit de souscrire à des actions, ou par l'émission de warrants ou tout autre instrument portant un droit de souscription à des actions.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou tout autre instrument financier portera des droits et si applicables, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipatif), les taux d'intérêts, les taux de conversion et les taux d'échange, de tels instruments financiers ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers y compris quant à leur souscription, émission et paiement pour lesquels le conseil d'administration pourra faire usage de l'article 32-1 paragraphe 3 de la Loi. Le conseil d'administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou agent de la Société ou toute personne dûment autorisée, les droits d'acceptation de souscription, de réception de paiements pour les actions représentant une partie ou l'entière du montant augmenté de capital.

L'article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution et de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent également être augmentés ou réduits en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires, délibérant de la manière prévue pour modifier les Statuts.

**Art. 6.** Les Actions de la Société sont uniquement nominatives.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par Action; au cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Les Actions sont librement transférables.

**Art. 7.** La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres Actions.

Ce rachat devra avoir lieu en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (le cas échéant), prise selon les conditions requises pour modifier les Statuts, étant entendu que ce rachat devra avoir été proposé à tout actionnaire de la même classe en proportion du capital ou de la classe d'Actions concernée représentée par leurs Actions.

Cependant, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des Actions à racheter, le rachat devra être décidé seulement si l'excédent du prix de rachat ne dépasse pas les bénéfices totaux faits depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous bénéfices reportés et sommes prélevées des réserves distribuables dans ce but, moins les pertes reportées, tout montant placé en réserve en vertu des dispositions requises de la loi et des Statuts.

Lesdites Actions rachetées devront être annulées par une réduction du capital social.

### **Titre III. Assemblées Générales des actionnaires**

**Art. 8.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société dûment constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg-Ville, tel qu'il peut être spécifié dans l'avis de convocation de la réunion, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année civile à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devra se tenir le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou par les Statuts, les résolutions de l'assemblée générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés. Chaque Action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre entre elles et de communiquer entre elles. Une assemblée peut également être tenue seulement par conférence téléphonique. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée. Les procès-verbaux de ces assemblées devront cependant être approuvés et signés par tous les actionnaires présents à cette assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ni publication.

Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui concernent l'objet ou la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée. Les notices de convocation à cette assemblée devront reproduire l'agenda et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Lors des deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être votées par au moins deux tiers des votes exprimés. Les votes exprimés ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu de voter ou a voté blanc ou nul. La nationalité de la Société ne peut uniquement être modifiée et les engagements des actionnaires ne peuvent uniquement être augmentés qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

**Art. 10.** Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

#### **Titre IV. Conseil d'Administration**

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société a été constituée par un seul actionnaire, ou si une assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires sera libre de nommer les administrateurs en accord avec les principes généraux tels que déterminés par la loi et les présents Statuts.

La durée du mandat des administrateurs sera de trois (3) ans, sauf en cas de résiliation anticipée.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif (*ad nutum*), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique le cas échéant.

En cas d'une ou plusieurs vacance(s) au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce cas, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ratifiera l'élection lors de sa prochaine assemblée.

**Art. 12.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans la notice de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut désigner un présidentpro tempore par vote à la majorité présente à une telle réunion.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf en cas d'urgence, qui seront précisés dans l'avis de convocation ou avec le consentement préalable de toute personne en droit d'y assister, une convocation écrite sera adressée au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de la réunion du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit de chaque administrateur.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Chaque administrateur pourra participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue exclusivement par conférence téléphonique. La

participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion. Le procès-verbal de cette réunion devra cependant être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal attestant de la résolution.

Le conseil d'administration peut délibérer et prendre valablement des décisions qu'à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée par procuration à une réunion. Sauf disposition contraire des Statuts et/ou de tout pacte d'actionnaire exécuté concernant la conduite des affaires de la Société, toute décision prise par le conseil d'administration sera prise à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le président aura une voix prépondérante si la majorité des votes des administrateurs ne peut pas être atteinte.

**Art. 13.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut créer des comités investis de pareils pouvoirs et de l'autorité tels que décidés par le conseil d'administration, dans la mesure où ces comités auront seulement le droit de faire des recommandations au conseil d'administration, ce dernier ayant l'approbation finale sur toutes les questions abordées par ces comités.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, aux administrateurs du conseil d'administration ou à tout comité (au sein duquel les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) délibérant suivant les conditions et ayant les pouvoirs qui devront être déterminés par le conseil d'administration. Il pourra aussi conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'auront pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés, et fixer leurs rémunérations.

**Art. 14.** La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) la signature unique de l'administrateur unique, ou (iii) la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, dans les limites des pouvoirs conférés.

#### **Titre V. Surveillance de la Société**

**Art. 15.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) devra/devront être nommé(s) par le conseil d'administration conformément à la Loi relative à la Titrisation. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

#### **Titre VI. Exercice social - Comptes sociaux**

**Art. 16.** L'exercice comptable de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le trente-et-unième jour de décembre de la même année.

**Art. 17.** Les comptes annuels seront préparés par le conseil d'administration à la fin de chaque exercice comptable, et seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

5% (cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve prévue par la Loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteint 10% (dix pour cent) du capital émis et souscrit de la Société.

Sauf décision contraire du conseil d'administration ou de l'assemblée générale des actionnaires, les bénéfices accumulés par la Société devront se traduire par un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisés comme une charge déductible conformément à l'article 89 c) de la Loi relative à la Titrisation, aux actionnaires de la Société indépendamment de la date effective du paiement de dividendes ou du paiement pour le rachat de la part correspondante sur base de ces bénéfices.

#### **Titre VII. Dividendes**

**Art. 18.** Tous paiements de dividendes devront être effectués en accord avec l'article 17 des Statuts. L'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de vote prévues par la Loi ou l'actionnaire unique (le cas échéant) pourra décider à tout moment, sur proposition du conseil d'administration, que tout bénéfice net déclaré (y inclus, pour éviter toute ambiguïté, toute distribution à effectuer conformément à l'article 19 ci-dessous) sera distribué entre le(s) détenteur(s) des Actions au pro rata de leur détention respective dans la Société et en accord avec les dispositions de la Loi et/ou de tout accord entre les actionnaires.

**Art. 19.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la Société, sur proposition du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (le cas échéant), pourra décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'année financière en cours, sur base de comptes intérimaires préparés par le conseil d'administration et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et tout montant alloué à une réserve à établir conformément à la Loi et les Statuts.

## **Titre VIII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant cette dissolution et qui fixera leurs pouvoirs et leur rémunération.

## **Titre IX. Limitation des recours**

**Art. 21.** Les créances à l'égard de la Société des actionnaires, des détenteurs de titres de dettes émis par la Société ou autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.

**Art. 22.** Aucun actionnaire de la Société, ni aucun détenteur de titre de dette émis par la Société ou ni aucun autre créancier de la Société ne peut saisir un bien de la Société, ni intenter contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute procédure similaire, à moins que la loi n'en dispose autrement.

## **Titre X. Clause finale - Loi Applicable**

**Art. 23.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier avec la Loi relative à la Titrisation telle que modifiée et la Loi telle que modifiée.

### *Dispositions transitoires*

Par dérogation aux dispositions de l'article 16 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 8 mai 2015.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant été déterminés, AmTrust Equity Solutions, Ltd., représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire aux Actions ayant les droits et obligations telles que déterminés par les Statuts.

Les Actions ont été entièrement libérées par le biais d'un apport en numéraire de telle sorte qu'un montant de USD 50.000 (cinquante mille dollars américains) est à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

### *Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante, dûment représentée et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre de réviseurs à un (1).
3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
  - Monsieur Jeremy CADLE, né à Boston (Etats-Unis d'Amérique), le 2 janvier 1965, résidant professionnellement à Mincing Lane, 2, Minster Court, 9<sup>ème</sup> étage, Londres EC3R 7BB, Grande-Bretagne;
  - Monsieur Peter NORRIS, né à Ferndown (Royaume-Uni) le 23 avril 1966, résidant professionnellement à Mincing Lane, 2, Minster Court, 9<sup>ème</sup> étage, Londres EC3R 7BB, Grande-Bretagne; et
  - Monsieur François BROUXEL, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
4. Est nommé pour assurer le rôle de réviseur d'entreprise agréé: BDO Audit, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570.
5. Les mandats des administrateurs de la Société prendront fin au moment de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 et le mandat du réviseur d'entreprise agréé prendra fin au moment de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents Euros (EUR 2.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. N'ZOUNGOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2013. LAC/2013/51177. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163925/574.

(130200794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.858.

The Present documents is worded in English and German. In case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

*Written resolutions of the sole shareholder of the Company adopted on 29 March 2013*

...

*First resolution*

The sole shareholder resolved to approve the appointment of the following persons as directors of the Company with immediate effect and until the annual general meeting to be held in 2018:

- Mr Guangrong HAN, born on 22 December 1962 in Heilongjiang Province, China, residing professionally at 12<sup>th</sup> Floor, Hang Tian Hai Ying Ke Ji Building, 1 Hai Ying Road, Feng Tai Science Park, Feng Tai District, Beijing 100070, China;
- Mr Lijian SONG, born on 9 August 1978 in Anhui Province, China, residing professionally at 12<sup>th</sup> Floor, Hang Tian Hai Ying Ke Ji Building, 1 Hai Ying Road, Feng Tai Science Park, Feng Tai District, Beijing 100070, China;
- Mr Jian HONG, born on 3 January 1975, in Shanghai, China, residing at Room 302, No 1, 200 Jiangliu Rd, Shanghai 201114, China; and
- Mr Clemens DAMSCHEN, born on 17 August 1967, in Wesel, Germany, residing at 9, Val des Romains, L-8149 Bridel, Luxembourg.

*Second resolution*

The sole shareholder acknowledged that the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mr Hubert Jacobs van Merlen;
- Mr Olivier Gasche;
- Mr Michel Witte;
- Mr Guangrong Han;
- Mr Lijian Song;
- Mr Jian Hong; and
- Mr Clemens Damschen.

Das vorliegende Dokument ist verfasst in englischer und deutscher Sprache. Im Falle von Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und deutschen Text ist die englische Version verbindlich

*Niederschrift der Alleingesellschafterbeschlüsse der Gesellschaft erlassen am 29 März 2013*

...

*Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschliesst die Ernennung der folgenden Personen als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und mit Gültigkeit bis zur Jahreshauptversammlung im Jahr 2018:

- Herr Guangrong HAN, geboren am 22 Dezember 1962 in Heilongjiang Province, China, geschäftlich tätig im 12. Stock, Hang Tian Hai Ying Ke Ji Building, 1 Hai Ying Road, Feng Tai Science Park, Feng Tai District, Beijing 100070, China;
- Herr Lijian SONG, geboren am 9 August 1978 in Anhui Province, China, geschäftlich tätig im 12. Stock, Hang Tian Hai Ying Ke Ji Building, 1 Hai Ying Road, Feng Tai Science Park, Feng Tai District, Beijing 100070, China;
- Herr Jian HONG, geboren am 3 Januar 1975, in Shanghai, China, geschäftlich tätig Room 302, No 1, 200 Jiangliu Rd, Shanghai 201114, China; und
- Herr Clemens DAMSCHEN, geboren am 17 August 1967, in Wesel, Deutschland, wohnhaft 9, Val des Romains, L-8149 Bridel, Luxemburg.

*Zweiter Beschluss*

Der Alleingesellschafter bestätigt die Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt:

- Herr Hubert Jacobs van Merlen;
- Herr Olivier Gasche;
- Herr Michel Witte;
- Herr Guangrong Han;
- Herr Lijian Song;
- Herr Jian Hong; und
- Herr Clemens Damschen.

Référence de publication: 2013161993/55.

(130198541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

---

**Frelander Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 100.410.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 du siège fixé au 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, de la société FREELANDER INVESTHOLDING SARL, inscrite sous numéro du RCS Luxembourg B 100 410.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

*Pour Citadelle Trust & Management Services S. C.*

Richard Turner

*Gérant*

Référence de publication: 2013173156/13.

(130211675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Financière JDL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 69.360.

Le conseil d'administration prend acte du décès de l'administrateur Monsieur Patrick ROCHAS.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013173139/9.

(130211729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Financière 29 Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.892.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173140/9.

(130211405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---